

Les deux cousines : (suite et fin)

Autor(en): **Rosay, Adolphe**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **20 (1882)**

Heft 18

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-186982>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

rues, mais non oubliées, reviennent nous retracer quelques pages de notre histoire ! Muret-Grivel, le premier inspecteur général des milices, auquel le Grand Conseil votait un sabre d'honneur, le colonel Dériaz, un vieux soldat, le général Guiguer de Prangins, les deux Veillon, Duplessis, Ducrét, et tant d'autres figures aimées et respectées. Sans doute, notre petite armée n'était instruite que d'une manière incomplète ; il lui manquait bien des choses ; n'oublions pas cependant que ceux qui ont reçu là-haut, à la Cité, leur première éducation militaire, ont fait noblement leur devoir ; c'est de là que partaient au début de la révolution de 1798 ces vaillants Léman qui, après avoir combattu avec Masséna, prirent part aux grandes guerres de la République et de l'Empire, et allèrent verser leur sang en Espagne et en Russie ; là furent instruits ceux qui, en 1814, étaient prêts à sacrifier leur vie pour maintenir l'indépendance menacée du jeune canton ; ceux qui, en 1838, avec leurs camarades de Genève, et partageant l'indignation de Monnard et de Rigaud, ne voulaient pas proscrire un de leurs compatriotes ; ceux qui, en 1856, volaient aux frontières du Rhin et ceux qui, plus récemment, protégeaient en 1870 la neutralité de la patrie. Voilà les souvenirs que nous rattacherons à ces bâtiments qui vont disparaître, le passé que n'ont pas encore les casernes de la Ponthaise. Puissent ceux qui en sortiront, accomplir leur devoir aussi généreusement que leurs prédécesseurs.

Argent de poche.

Il y a une foule de gens qui, s'ils faisaient, au bout d'un certain nombre d'années, le compte de leurs petites dépenses de poche, seraient réellement étonnés — et bon nombre éprouveraient d'amers regrets — en songeant à ce qu'ils posséderaient, s'ils avaient fait un meilleur emploi de leur argent.

Il n'est pas ici question des prodigues, de ceux qui passent, jour et nuit, leur temps dans les établissements publics, mais plutôt de celui qui, journellement, s'accorde le plaisir de prendre, au café, un apéritif avant son dîner, un vermouth, par exemple, puis, la tasse et quelques cigares après ce repas, pour activer la digestion ; enfin, un verre de vin dans le courant de l'après-midi ou de la soirée.

Faisons, au prix du jour, le compte de la dépense, à la fin de la journée : Vermouth, 20 c. ; tasse de café, 20 c. ; 4 cigares, 20 c. ; demi-litre de vin, 60 c. ; total, 1 fr. 20 c., somme qui n'est pas énorme. Multiplions par 365 jours, nous arrivons au joli chiffre de 438 francs au bout de l'année. Nous laissons de côté toutes les dépenses extraordinaires faites le samedi soir, l'après-midi d'un dimanche pluvieux, etc.

Admettons que celui qui a contracté ces habitudes ait commencé à l'âge de 20 ans, et voyons ce que cette dépense annuelle de 438 fr. serait devenue si, à la fin de chaque année, elle avait été déposée dans un établissement financier, au 5 %, et qu'on ait laissé accumuler les intérêts :

Au bout de	5 ans,	elle se serait élevée à fr.	2,418 84
»	10 »	»	» 5,500 69
»	15 »	»	» 9,440 65
»	20 »	»	» 14,469 15
»	25 »	»	» 20,886 93

Ainsi, arrivé à l'âge de 45 ans, il aurait à sa disposition un capital de 21,000 francs environ, qui, très probablement, lui serait fort utile.

Trois de nos élégantes, de retour de visite, causaient avec animation au coin de la place de St-François.

Vint à passer une jeune dame, mise avec un goût parfait, et portant, sur toute sa personne, un cachet de véritable distinction.

— Avez-vous vu ?... quelle délicieuse toilette ?... interrogea la plus jeune du trio, qui n'avait aucune raison pour envier le bien d'autrui.

— Sans doute, ma chère, répond la seconde, mais quand vous saurez que cette charmante personne est la femme de M. X., l'un des plus grands fabricants d'horlogerie du canton de Neuchâtel, vous serez moins surprise. Car vous savez aussi bien que moi que toutes les dames de St-Imier, du Locle et de la Chaux-de-Fonds, se font habiller directement à Paris, et que, dans leurs réunions choisies, le bel esprit et la grande toilette sont de rigueur.

La troisième, qui, jusque-là, n'avait pas ouvert la bouche, répliqua d'un ton aigre-doux, qui ferait supposer que son âge et sa tournure lui interdisaient toutes prétentions :

« — Quant à moi, je ne trouve rien de plus naturel que, dans un pays d'horlogerie, on fasse tout pour la montre !... »

Les trois amies se séparèrent en riant.

Voici la réponse au problème posé dans notre précédent numéro :

Mon fils, né en 1877, a cinq ans. Je suis né en 1833 et mon père en 1788. — Ont envoyé la solution : MM. Henry, à Peseux ; Crottaz, à Dailens ; von Gunten, à Yverdon ; G. Stroh, à Marseille ; H. Dubois, à Oron ; L. Martin, à Neuchâtel ; H. Tripod, à Lausanne ; Ankenmann, Genève ; E. Deppierraz, à Clarens.

Nous rappelons que les solutions pour les problèmes, énigmes ou charades, etc., sont reçues jusqu'au mercredi soir.

Problème-énigme.

Trois ménagères apportent des œufs au marché ; la première en a 12, la deuxième 24, et la troisième 36. Elles vendent leurs œufs en deux fois, à des prix différents, mais qui sont les mêmes pour chacune d'elles, et elles retirent toutes la même somme.

Comment cela peut-il arriver ?

4

Les deux cousins.

(Suite et fin.)

Charlotte, d'une nature moins délicate, échappa au péril, quoiqu'elle se tint constamment au chevet de sa cousine, avec cette abnégation qui était une des vertus saillantes de sa belle âme. Elle s'imposa la tâche fatigante et dangereuse de veiller sans relâche aux moindres besoins de sa chère parente, et eut la douce récompense de voir Clarisse ressentir pour elle l'amitié la plus profonde et modifier, même avec avantage, tous ses autres sentiments, en s'apercevant enfin que les qualités morales avaient bien plus de valeur que cette fragile beauté

dont elle, Clarisse, s'était montrée si vaine, et qu'un souffle empesté avait suffi pour anéantir.

Le comte Daniel ne cessa, lui aussi, de manifester la plus tendre sollicitude à l'égard de l'intéressante malade. Jeune, riche, noble, intelligent, doué de tous les charmes extérieurs, M. d'Estoublac joignait à tant de mérites un jugement solide et une délicatesse exquise. Il s'était parfaitement rendu compte que les attraits physiques de sa future épouse étaient perdus sans retour, mais cette triste certitude n'avait pas un seul instant fait varier sa résolution. Il était de ces hommes d'élite qui s'attachent moins à la forme qu'au fond, et pourvu que celle qui devait porter son nom fût bonne, peu lui importait, en somme, qu'elle ne fût pas jolie.

Trompé sur le véritable caractère de sa fiancée, qu'il n'avait jamais vue — selon l'usage — que dans ses moments affables, il la croyait dotée de toutes les vertus qui rendent les unions indissolubles, et se souciait comme d'une guigne des traces que le fléau pouvait laisser sur sa physionomie, il était fermement décidé à l'épouser quand même, dès que le malade serait conjurée. Il ne ferait pas là, du reste, une mauvaise affaire, puisque, ainsi que nous l'avons dit, la présente épreuve avait rappelé Mlle Parnelle au bon sens. Si elle guérissait, nul doute qu'elle devint une personne accomplie.

Pourquoi ne la sauverait-on pas, après tout ?

Mme Amard, qu'elle avait vue si bas, s'était bien rétablie, elle ; et même, en apprenant que Clarisse avait contracté sa maladie dans sa chambre, oubliant la cause de sa visite, et voulant rendre le bien pour le mal, ramassant le mouchoir royal que celle-ci lui avait abandonné dans sa fuite, l'habile faiseuse avait brodé pendant sa convalescence le chiffre de la future comtesse à l'un des coins ; et cela avait été une délicieuse consolation pour la pécheresse repentante de recevoir un jour des mains d'Héloïse ce gracieux cadeau avec l'annonce de la guérison de sa mère.

On aurait dit, hélas ! qu'elle n'attendait que cette absolution suprême pour mourir ; et bientôt il devint évident pour tous qu'un miracle seul pouvait la rendre à la santé.

Dieu ne le permit point, et Clarisse elle-même ne tarda pas à sentir que son séjour sur la terre ne serait pas de longue durée. La faiblesse la gagnait de plus en plus chaque jour, et la tristesse qui se trahissait sur le visage de ses proches, malgré les efforts qu'ils tentaient pour la dissimuler devant elle, ne lui laissait aucun doute sur la prochaine issue de sa maladie.

Mais, nous le répétons, une transformation complète s'était opérée dans la manière d'être de Mlle Parnelle. Ce n'était plus cette frivole jeune fille qui ne se plaisait qu'aux futilités de l'amour-porpre ; elle avait renoncé à toutes les vanités du monde, et, voyant la mort approcher, elle ne songeait plus qu'à réparer les torts qu'elle avait eus.

Elle pria son père de se charger de l'avenir d'Héloïse, et d'assurer la vieillesse de Mme Amard.

Puis elle sécha les larmes de tous les amis qui l'entouraient, en leur disant :

— Ne pleurez pas, je vous en prie ; nous nous retrouverons un jour là-haut pour ne plus nous séparer. Sans cette juste punition de ma faute, je vous aurais causé certainement des chagrins bien plus cuisants.

Et, unissant ensemble les deux mains de Charlotte et de Daniel qui s'étaient rencontrées sur le rebord de son lit, elle se pencha d'abord à l'oreille du comte et lui dit :

— Voilà de quoi vous consoler, monsieur d'Estoublac, je vous donne un ange à la place d'un démon.

Embrassant tendrement ensuite sa camarade d'enfance, elle ajouta, en lui offrant le mouchoir qui avait été la cause de son infortune :

— Garde-le en souvenir de moi, ma bonne Charlotte.

Tu n'auras même pas besoin de changer les armoiries ni les initiales.

Ce furent ses dernières paroles. Sa tête retomba inerte sur l'oreiller. Clarisse avait abandonné la vallée des incessantes amertumes. Son âme immortelle planait déjà au sein des cieux. Adolphe ROSAY.

Lo comi boutequi.

Monsu Corbin, assebin boutequi, avâi prâi mau on dzo ein écriseint onna lettra po demanda dâi martchandi. Ma fâi pas petout l'a z'u met son nom âo bas, que l'a du allâ sè mettrè âo lhi sein pi avâi lo teimps dè la pliysi, ni dè la cacnetâ. L'a faillu vito corrè queri lo mâidzo et lo leindéman tot fut fini, la moo lo pre. L'avâi po comi on djeino coo bin boun'einfant, mâ pou dégourdi, que restâ avoué la véva po continuâ à servi lè pratiquès.

— Tè que te cognâi mi lè z'affèrès què mè, se lâi fâ la fenna, te faut tatsi dè fère solet po lè z'écretourès.

Lo comi, tot conteint, s'ein va âo pupitre ið monsu Corbin écrisâi, vâi la lettra, et po ne pas sè bailli la peina d'ein écrire on outra, ye preind 'na plionma et l'écrit âo bas :

P. S. Depuis que j'ai écrit ma lettre, je suis mort. *Le même.*

Et plièyè la lettra, la cachètè, lâi met l'adresse et la portè à la pousta.

Un de nos abonnés nous écrit :

Monsieur le Rédacteur,

Voici un curieux spécimen de réglementation militaire, copié sur un ordre de marche destiné à une recrue de ma section :

« Les recrues d'infanterie qui ne peuvent pas fermer l'œil gauche en conservant le droit ouvert, doivent s'exercer assidûment à obtenir ce résultat avant l'ouverture de leur école. A cet effet, ils placeront leur main gauche sur l'œil gauche fermé et ils la retireront insensiblement sans fermer l'œil droit. Les recrues qui, à leur entrée à l'école, ne pourront pas viser avec l'œil gauche fermé, doivent s'attendre à être punis, s'il n'est pas démontré que cet inconvénient doit être attribué à un vice organique. »

La livraison de mai de la Bibliothèque universelle et Revue suisse contient les articles suivants : De l'influence morale des systèmes électoraux, par M. Ernest Naville. — L'oncle Robert. — Nouvelle, par M. L. Lemaître. (Troisième partie). — Les prisonniers anglais au XVIII^e siècle, par M. Ed. Sayous. — L'utilisation des forces naturelles, par M. G. van Muyden. — La femme russe au XVIII^e siècle. — Natalie Borissovna, princesse Dolgorouky, par M. Paul Tora. — De la protection des animaux, par M. Léo Quesnel. — Chronique parisienne. — Chronique italienne. — Chronique allemande. — Chronique anglaise. — Bulletin littéraire et bibliographique. Bureau chez Georges Bridel, place de la Louve, à Lausanne.

OPÉRA. — Lundi 8 mai 1882, 9^{me} représentation de l'abonnement :

Mignon

opéra-comique en 5 actes ; musique de A. Thomas. — Bureaux à 7 1/2 heures. — Rideau à 8 heures.

L. MONNET.

IMPRIMERIE HOWARD GUILLOUD & C^e